

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 28 mars 2025****CONVOCATION**Date : 21 mars 2025
Affichée le : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
4 avril 2025**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Julita SALBERT**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-03-29

**OBJET : ACCEPTATION D'UN APPORT EN NATURE DE LA VILLE DE PARMAIN DANS LE CADRE DE LA
MUTUALISATION DES FORCES DE POLICE MUNICIPALE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2024-12-14 du 13 décembre 2024 acceptant la conclusion d'une convention de mutualisation des forces de police municipale entre les communes de L'Isle-Adam et Parmain.

Considérant que cette convention prévoit que les équipements de police municipale appartenant à la ville de Parmain seront rétrocédés au 1^{er} mars 2025 à la ville de L'Isle-Adam (équipements listés à l'article 24.5) et que cette rétrocession viendra en déduction des investissements réalisés par la ville de L'Isle-Adam et évoqués à l'article 24.3 de la convention.

Considérant que les équipements, que la ville de Parmain souhaite rétrocéder au profit de la commune de L'Isle-Adam, pour une valeur globale de 23 150€, se composent de :

- 1 Véhicule de service sérigraphié, immatriculé GH-540-NG de marque DACIA Duster, numéro de série VFHJD20269550825, d'une valeur nette comptable au 31/12/2024 de 16 843,22€ ;
- 1 Pistolet semi-automatique de calibre 9 mm de la catégorie B1 (Glock 45) d'une valeur nette comptable au 31/12/2024 de 555,30€ ;
- auxquels s'ajoutent divers biens pour un total de 5 751,48€ :
des équipements pour le véhicule de police municipale spécifiques (dispositifs sonores et lumineux réglementaires) d'une valeur de 3 056,78€, ainsi que 3 Bâtons télescopiques, 1 Lecteur de puce électronique, 1 Vestiaire double, 6 Gilets pare-balles, 1 Housse de gilets pare-balles et 1 Étui, d'une valeur nette comptable au 31/12/2024 de 2 694,70€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

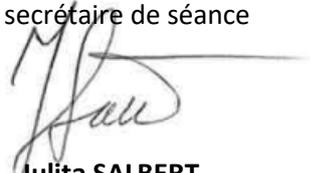
- **accepte** l'apport en nature de la ville de Parmain pour la valeur totale de 23 150€ dont 16 843,22€ pour le véhicule DACIA DUSTER immatriculé GH-540-NG, 555,30€ pour le pistolet et 5 751,48 € pour les autres équipements divers de police municipale.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT